

DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES

COMMUNE DE COLLIOURE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 à 18 H 30

COMPTE – RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt cinq, le quinze avril à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de COLLIOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sise au CENTRE CULTUREL, sous la présidence de Monsieur Guy LLOBET, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 2 AVRIL 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12 (11 aux points 044 à 046)

Ayant pris part aux délibérations : 15 (13 aux points 044 à 046)

PRESENTS : M. Didier BERTAUD, Mme Claire BIRON, M. Joël BOUSCARRA, Mme Michèle DUCLA, M. Serge FAJAL, Mme Annie LAMARQUE – GARIDOU, M. Guy LLOBET, Mme Dominique PROUILLE, Mme Françoise PY – SOUGNE, Mme Elodie LAPICZAK - LEYDIER, M. Charles PARVAIS M. Luc VITOU.

ABSENT EXCUSE : Jérôme DAIDER, Mme Fabienne CASSAGNERES (Pouvoir à M. LLOBET), Mme Laure CASSAGNERES (Pouvoir à M. BERTAUD), M. Rémy DESCLAUX, Mme Katia PAVIA (Pouvoir à Mme PY – SOUGNE), M. Alexandre THERIOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUSCARRA a été désignée en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le procès – verbal de la séance du 28 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est adopté.

Préambule : Information sur les décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

2025 – 045 – Vote du Compte Administratif 2024 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

2025 – 046 – Vote du Compte Administratif 2024 la Régie Municipale des parcs de stationnement.

2025 – 047 – Vote du Compte Administratif 2024 de la Commune (budget principal).

2025 – 048 – Approbation du compte de gestion 2024 du Trésorier de la Commune pour la régie du Port de Plaisance

2025 – 049 – Approbation du compte de gestion 2024 du Trésorier de la Commune pour Régie Municipale des parcs de stationnement.

2025 – 050 – Approbation du compte de gestion 2024 du Trésorier de la Commune (budget principal).

2025 – 051 – Affectation du résultat 2024 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

2025 – 052 – Affectation du résultat 2024 de la Régie Municipale des parcs de stationnement.

2025 – 053 – Affectation du résultat 2024 de la Commune (budget principal).

2025 – 054 – Etat annuel des indemnités de fonction des élus pour l'exercice 2024.

2025 – 055 – Vote du Budget Primitif 2025 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

2025 – 056 – Vote du Budget Primitif 2025 de la Régie Municipale des parcs de Stationnement.

2025 – 057 – Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune (budget principal).

2025 – 058 – Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2025.

2025 – 059 – Convention Plan-Objet 66 conservation préventive et curative de pièce d'orfèvrerie – Eglise Notre-Dame-Des-Anges.

2025 – 060 – Election du délégué de la Commune à l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social (UDSIS).

Préambule : Information sur les décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Néant.

2025 – 045 – Vote du Compte Administratif 2024 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Mme LEYDIER,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Guy LLOBET, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- Le Budget Annexe de la Régie du Port de Plaisance et des mouillages,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par **DIX** (10) voix POUR et **CINQ** (5) abstentions (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats au moment du vote, Mme LAPICZAK-LEYDIER, Mr PARVAIS) :

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci –après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		22 037,87	113 029,04			22 037,87
Opérations de l'exercice	146 698,00	154 890,37	24 640,95	215 099,98	171 338,95	369 990,35
TOTAUX	146 698,00	176 928,24	137 669,99	215 099,98	284 367,99	392 028,22
Résultats de clôture		30 230,24		77 429,99		107 660,23
Restes à réaliser			22 325,00	0,00	22 325,00	
TOTAUX CUMULES	0,00	30 230,24	22 325,00	77 429,99	22 325,00	107 660,23
RESULTATS DEFINITIFS		30 230,24		55 104,99		85 335,23

2025 – 046 – Vote du Compte Administratif 2024 la Régie Municipale des parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Mme LEYDIER,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Guy LLOBET, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le Budget Annexe de la Régie Municipale des Parcs de Stationnement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par **DIX** (10) voix POUR et **CINQ** (5) abstentions (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats au moment du vote, Mme LAPICZAK-LEYDIER, Mr PARVAIS) :

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci –après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		301 525,16		108 543,09		301 525,16
Opérations de l'exercice	936 653,00	1 233 770,82	417 254,06	280 879,29	1 353 907,06	1 514 650,11
TOTAUX	936 653,00	1 535 295,98	417 254,06	389 422,38	1 353 907,06	1 816 175,27
Résultats de clôture		598 642,98	27 831,68			462 268,21
Restes à réaliser			41 232,28	0,00	41 232,28	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	598 642,98	69 063,96	0,00	69 063,96	598 642,98
RESULTATS DEFINITIFS		598 642,98	69 063,96			529 579,02

2025 – 047 – Vote du Compte Administratif 2024 de la Commune (budget principal).

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Mme LEYDIER,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Guy LLOBET, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le Budget Général de la Commune,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par **DIX** (10) voix POUR et **CINQ** (5) abstentions (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats au moment du vote, Mme LAPICZAK-LEYDIER, Mr PARVAIS) :

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci –après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		901 247,36	2 444 903,98		2 444 903,98	901 247,36
Opérations de l'exercice	8 315 471,83	9 849 750,96	4 275 991,77	4 604 611,17	12 591 463,60	14 454 362,13
TOTAUX	8 315 471,83	10 750 998,32	6 720 895,75	4 604 611,17	15 036 367,58	15 355 609,49
Résultats de clôture		2 435 526,49	2 116 284,58			319 241,91
Restes à réaliser	0	0	388 016,59	1 353 862,00		965 845,41
TOTAUX CUMULES	0,00	2 435 526,49	2 504 301,17	1 353 862,00	2 504 301,17	3 789 388,49
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	2 435 526,49	1 150 439,17			1 285 087,32

2025 – 048 – Approbation du compte de gestion 2024 du Trésorier de la Commune pour la régie du Port de Plaisance.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le Budget Annexe de la Régie du Port de Plaisance et des mouillages,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus – indiqués ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

2025 – 049 – Approbation du compte de gestion 2024 du Trésorier de la Commune pour Régie Municipale des parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état

des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le Budget Annexe de la Régie Municipale des Parcs de Stationnement,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2025 – 050 – Approbation du compte de gestion 2024 du Trésorier de la Commune (budget principal).

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes de recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le Budget Général de la Commune,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus – indiqués ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2025 – 051 – Affectation du résultat 2024 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 30 230,24

Décide à l'unanimité,

d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT D'EXPLOITATION	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	8 192,37
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	22 037,87
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	30 230,24
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	77 429,99
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	-22 325,00
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	55 104,99
AFFECTATION = C ET = G + H	0,00
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	30 230,24
DEFICIT REPORTE D 002	

2025 – 052 – Affectation du résultat 2024 de la Régie Municipale des parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 598 642,98

Décide, à l'unanimité,

d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT D'EXPLOITATION	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	297 117,82
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	301 525,16
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	598 642,98
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	-27 831,68
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	-41 232,28
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-69 063,96
AFFECTATION = C ET = G + H	
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	69 063,96
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	529 579,02
DEFICIT REPORTE D 002	

2025 – 053 – Affectation du résultat 2024 de la Commune (Budget Principal).

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024;

Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024;

Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 2 435 526,49

Décide, à l'unanimité,

d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	1 534 279,13
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	901 247,36
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	2 435 526,49
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	-2 116 284,58
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	965 845,41
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-1 150 439,17
AFFECTATION = C ET = G + H	
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	1 150 439,17
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	1 285 087,32
DEFICIT REPORTE D002	

2025 – 054 – Etat annuel des indemnités de fonction des élus pour l'exercice 2024

M. le Maire expose à l'assemblée que le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose ainsi que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Monsieur le Maire indique que le nouvel article L. 5211-12-1 reprend exactement ce contenu pour les élus des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et que l'état annuel doit présenter les indemnités que reçoivent les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées :

1. Au conseil ;
2. Au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural etc...
3. Au sein de sociétés d'économie mixte locale, des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et leurs filiales.

M. le Maire donne lecture de l'état annuel pour 2024.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'état annuel des indemnités de fonctions pour 2024 tel que celui – ci est annexé à la présente.

2025 – 055 – Vote du Budget Primitif 2025 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ADOpte, par **DOUZE** (12) voix **POUR** et **TROIS** (3) abstentions (Mme LAPICZAK-LEYDIER, M. PARVAIS, M. VITOU), le budget primitif 2025 de la régie du Port de Plaisance et des mouillages qui se présente ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

<u>DEPENSES</u>		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BP 2025
011	CHARGES GENERALES	65 644,26	84 480,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	57 488,97	63 350,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	500,59	605,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	7 100,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	14 146,16	500,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	137 779,98	156 035,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	137 779,98	156 035,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	0,00	9 800,00
042	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	9 000,00	10 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	9 000,00	19 800,00
	TOTAL DEPENSES	146 779,98	175 835,00

<u>RECETTES</u>		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BP 2025
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	839,13	1 000,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	140 000,00	144 604,76
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE GESTION	140 839,13	145 604,76
	TOTAL RECETTES REELLES	140 839,13	145 604,76
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	140 839,13	145 604,76
002	EXCEDENT DE L'EXERCICE N-1	22 037,87	30 230,24
	TOTAL DES RECETTES	162 877,00	175 835,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	Reports	NOUVEAUX CREDITS	BP 2025
16	<u>EMPRUNTS ET DETTES</u>	0	9 800,00	9 800,00
2202	Travaux de dragage	22 325,00	174 500,00	196 825,00
2301	Acquisition matériel et mobilier	0,00	0,00	0,00
2302	Travaux et équipement	0,00	0,00	0,00
2401	Acquisition de bateau	0,00	0,00	0,00
2402	Travaux port propre	0,00	5 500,00	5 500,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	22 325,00	180 000,00	202 325,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT N-1	0,00	0,00	0,00
0	TOTAL DES DEPENSES	22 325,00	189 800,00	212 125,00

	<u>RECETTES</u>	Reports	NOUVEAUX CREDITS	BP 2025
10	RESERVE	0,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNT	0,00	114 895,01	114 895,01
21	Virement prévisionnel de la section d'exploitation	0,00	9 800,00	9 800,00
40	AMORTISSEMENTS	0,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	134 695,01	134 695,01
002	EXCEDENT DE L'EXERCICE N-1	0	0	77 429,99
	TOTAL DES RECETTES	0,00	0,00	77 429,99
0	TOTAL DES RECETTES	0,00	134 695,01	212 125,00
	<i>Excédent ou déficit</i>	<i>-22 325,00</i>	<i>-55 104,99</i>	<i>0,00</i>

2024 – 056 – Vote du Budget Primitif 2025 de la Régie Municipale des parcs de Stationnement.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ADOpte, par **DOUZE** (12) voix POUR et **TROIS** (3) abstentions (Mme LAPICZAK-LEYDIER, M. PARVAIS, M. VITOU), le budget primitif 2025 de la régie municipale des Parcs de Stationnement qui se présente ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

	<u>DEPENSES</u>	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BP 2025
011	CHARGES GENERALES	504 032,00	908 301,42
012	CHARGES DE PERSONNEL	251 520,00	431 800,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	610,00	1 005,00
66	CHARGES FINANCIERES	3 800,00	3 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	136 150,00	0,00
69	IMPOT SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	166 048,00	80 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 062 160,00	1 424 606,42
023	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	264 600,00	207 443,28
042	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	60 000,00	100 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	324 600,00	307 443,28
	TOTAL DEPENSES	1 386 760,00	1 732 049,70

	<u>RECETTES</u>	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BP 2025
013	ATTENUATION DE CHARGES	3 230,00	6 000,00
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 080 004,84	1 196 470,68
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	0,00
78	OPERATION D'ORDRE	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 085 234,84	1 202 470,68
002	EXCEDENT DE L'EXERCICE N-1	301 525,16	529 579,02
	TOTAL DES RECETTES	1 386 760,00	1 732 049,70
	<i>Excédent ou déficit</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	REPORTS	NOUVEAUX CREDITS	BP 2025
16	EMPRUNTS EN COURS	0,00	33 411,00	33 411,00
20 à 23	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	41 232,28	232 800,00	315 264,56
	DEFICIT ANTERIEUR	0,00	27 831,68	27 831,68
	TOTAL DEPENSES	41 232,28	294 042,68	376 507,24
	<u>RECETTES</u>	REPORTS	NOUVEAUX CREDITS	BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	69 063,96	
0	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	69 063,96	69 063,96
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	207 443,28	207 443,28
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	100 000,00	100 000,00
0	TOTAL DES RECETTES	0,00	376 507,24	376 507,24
	<i>Excédent ou déficit</i>	41 232,28	82 464,56	0,00

2025 – 057 – Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune (budget principal).

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ADOpte, par **DOUZE** (12) voix POUR et **UNE** (1) voix CONTRE (M. VITOU) et DEUX (2) abstentions (Mme LAPICZAK-LEYDIER et M. PARVAIS), le budget primitif 2025 de la Commune (budget général) qui se présente ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BP 2025
011	Charges à caractère général	3 385 900,00	3 853 624,00
012	Charges de personnel	3 483 060,00	3 700 000,00
014	Atténuation de produits	595 670,00	596 000,00
023	Autofinancement prévisionnel	1 962 731,00	910 808,31
042	Opér. Ordre de transfert entre section	220 750,00	400 000,00
65	Autres charges de gestion courante	622 250,00	820 975,00
66	Charges financières	163 820,00	204 810,00
67	Charges exceptionnelles	130 000,00	650 256,00
	TOTAL DEPENSES	10 564 181,00	11 136 473,31
		BP 2024	BP 2025
013	Atténuation de charges	159 000,00	92 100,00
70	Ventes de produits prestations de services	2 246 553,00	2 377 857,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	52 000,00	70 395,00
731	Fiscalité locale	5 773 000,00	5 653 645,00
74	Dotations, subventions, participations	870 700,00	977 149,00
75	Autres produits de gestion courante	565 900,00	680 240,00
76	Produits financiers	30,64	0
77	Produits Exceptionnels	750,00	0,00
	TOTAL RECETTES	9 667 933,64	9 851 386,00
	Résultat antérieur reporté	901 247,36	1 285 087
	TOTAL RECETTES	10 569 181,00	11 136 473,31
	<i>Excedent ou déficit</i>		

SECTION D'INVESTISSEMENT

REPORTS	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL 2025
----------------	-----------------------------	-------------------

10	Remboursement sur taxe d'aménagement	0,00	7 700,00	7 700,00
20	Frais d'étude	0,00		0,00
204	Subvention d'équipement versée	0,00		0,00
16	Remb. Capital de la dette	0,00	517 372,00	517 372,00
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	388 016,59	4 288 706,18	4 676 722,77
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
1	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	2 116 284,58	2 116 284,58
	TOTAL DEPENSES	388 016,59	6 930 062,76	7 318 079,35
10	Dotations fonds divers	0,00	727 479,06	727 479,06
1068	RESERVE	0,00	1 150 439,17	1 150 439,17
13	Subventions d'investissement	1 353 862,00	1 015 490,81	2 369 352,81
16	Emprunts	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
021	Autofinancement prévisionnel	0,00	910 808,31	910 808,31
24	Produits de cessions	0,00	260 000,00	260 000,00
040	Amortissements	0,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
	TOTAL RECETTES	1 353 862,00	5 964 217,35	7 318 079,35
	EXCEDENT OU DEFICIT	965 845,41	-965 845,41	0,00

2025 – 058 – Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2025.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales.

Il précise que l'avis 1259.COM adressé par la DGFIP à la Commune notifié à la Commune les bases d'imposition pour les taxes foncières évoluent dans les conditions suivantes :

TAXES	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES 2024	BASES D'IMPOSITION NOTIFIEES 2025	EVOLUTION EN %
FONCIERE BATI	9 491 516	9 637 000	1,53%
FONCIERE NON BATI	75 736	76 700	1,27%
HABITATION	9 005 080	8 851 000	-1,71%

M. le Maire rappelle que la commune dispose donc désormais de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est payée par les propriétaires et également de la Taxe d'Habitation sur les RS, la taxe foncière sur le foncier non bâti ne représentant qu'un faible produit.

M. le Maire précise que suite au décret dit « zones tendues », le Conseil Municipal a voté en 2023 une majoration de 50 % du produit de TH sur les résidences secondaires.

Il rappelle que les taux communaux 2024 étaient les suivants :

- **41,09 %** pour la taxe sur la Taxe sur le foncier bâti
- **50,08 %** pour la taxe sur le foncier non bâti.
- **12,04 %** pour la taxe d'habitation (RS)

Et précise que la commune reste très en retrait par rapport aux moyennes départementales et nationales telles qu'elles ressortent du tableau suivant :

TAXES	TAUX MOYENS COMMUNAUX 2024 AU NIVEAU DEPARTEMENTAL
FONCIERE BATI	45,17%
FONCIERE NON BATI	53,08%
HABITATION	25,86%

M. le Maire indique qu'au regard des besoins des Colliourencs et des services instaurés pour y répondre au mieux, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget est de **4 246 778 €** et que dans ces conditions, les taux des trois taxes pourraient donc être maintenus.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les taux d'impositions suivants pour 2025 :

- **Taxe foncière communale sur les Propriétés Bâties : 41,09 %**
- **Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : 50,08 %**
- **Taxe d'habitation : 12,04 %**

2025 – 059 – Convention Plan-Objet 66 conservation préventive et curative de pièce d'orfèvrerie – Eglise Notre-Dame-Des-Anges.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en 2025, des interventions de restaurateurs spécialisés mandatés par le Centre de Conservation et Restauration du Patrimoine du Département vont être programmées dans le cadre du Plan-Objet 66.

M. le Maire indique que ces interventions, qui se réaliseront en atelier, dans les locaux du CCRP, comprendront des traitements de conservation préventive et curative sur une croix de procession, 18^e – 19^e siècle, conservée dans le trésor de l'église Notre-Dame-Des-Anges.

Le Plan-Objet 66 étant financé par le Département des Pyrénées-Orientales, avec une aide financière de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et de la DRAC Occitanie, il convient de contractualiser cette action par une convention dont il donne lecture.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 – **APPROUVE** l'intervention du Centre de Conservation et Restauration du Patrimoine du Département (CCRP) dans le cadre du Plan-Objet 66 ;

2 – **AUTORISE** Monsieur de Maire à signer la convention de mise à disposition qui demeurera annexée à la présente.

2025 – 060 – Election du délégué de la Commune à l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social (UDSIS).

M. le Maire expose à l'assemblée que suite à la dissolution du SIS d'Argelès-sur-Mer et à l'adhésion de nouvelles communes à l'U.D.S.IS., le syndicat a dû délibérer (délibérations n° 28/06/24-03 et n°31/10/24-01) afin d'actualiser ses statuts et plus particulièrement son article 2 « entités adhérentes ».

M. le Maire indique que les instances que sont l'assemblée syndicale et le comité syndical ne sont plus représentatives de leurs membres actuels et dès lors, et conformément à l'article 7 des statuts, l'U.D.S.IS., doit procéder au renouvellement de la composition de ses instances notamment l'Assemblée Syndicale.

M. le Maire ajoute que lors de son installation, l'Assemblée Syndicale élira en son sein les membres du Comité Syndical (11 délégués titulaires et 6 délégués suppléants).

M. le Maire précise que la Commune étant membre de l'U.D.S.IS., il conviendrait de procéder au renouvellement de son représentant de l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social (UDSIS) et indique de par délibération n° 2020 -038 en date du 20 juin 2020, la déléguée de la Commune était Mme Fabienne CASSAGNERES.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** Madame **Fabienne CASSAGNERES** en qualité déléguée de la Commune à l'UDSIS.

Le Maire,
Guy LLOBET